



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Conseil Municipal du 02 avril 2025**

## SOMMAIRE

<b>PREALABLE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL</b> .....	<b>3</b>
<b>2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025</b> .....	<b>3</b>
<b>3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
3.1 Dépenses de fonctionnement .....	4
3.2 Recettes de fonctionnement .....	7
<b>4. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :</b> .....	<b>10</b>
4.1 Les dépenses d'investissement .....	10
4.2 Les recettes d'investissement .....	13

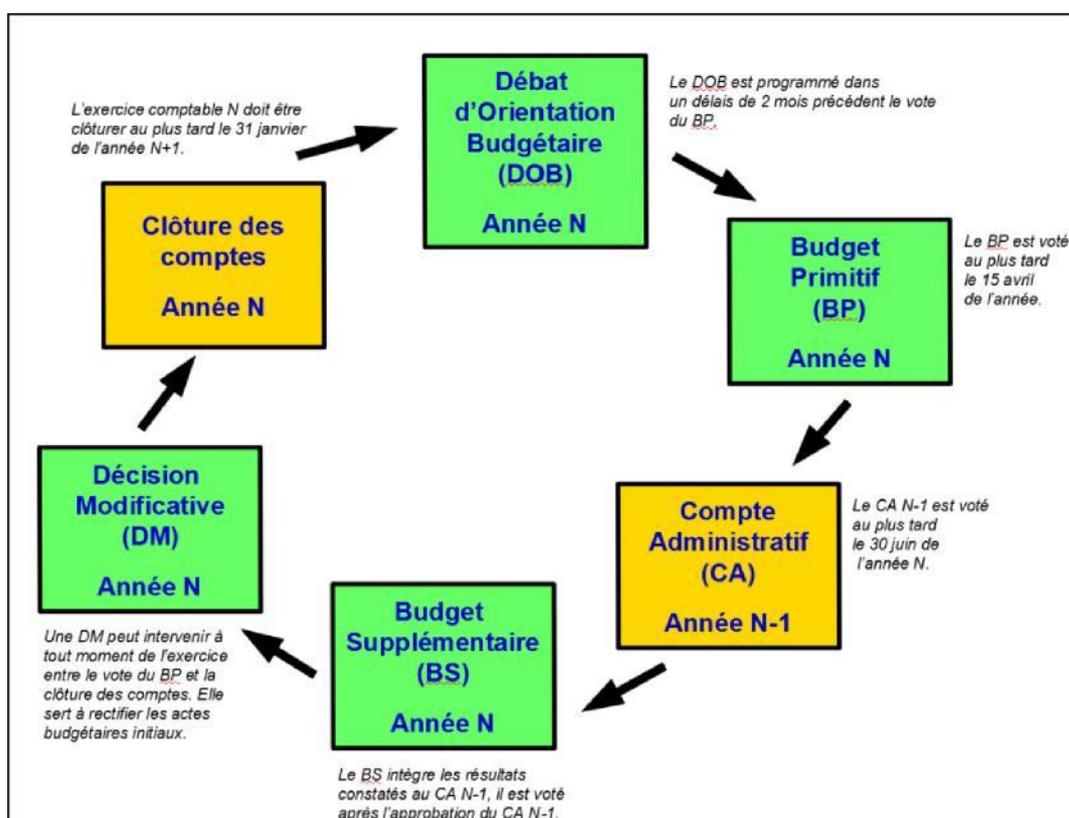
## PREALABLE

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération prise par le conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Voici, un rappel schématisé du cycle budgétaire :



Depuis plusieurs années, la commune de Bartenheim a fait le choix de voter le compte administratif de l'année N-1 lors de la même séance que celle du vote du BP de l'année ce qui lui permet d'intégrer directement les résultats de l'année N- 1 dans le nouveau budget.

Elle ne vote donc pas de Budget Supplémentaire (BS), qui permet aux collectivités qui ont fait un choix différent, d'intégrer les résultats de l'année N-1 après le vote du budget.

## 1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- ↳ D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- ↳ De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.  
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## 2. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

<i>En €</i>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	5 445 020,46	5 445 020,46
<b>Section d'Investissement</b>	3 128 089,44	3 128 089,44
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>8 573 109,90</b>	<b>8 573 109,90</b>

Le budget s'équilibre en dépense et en recette à hauteur de 5 445 020,46 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 3 128 089,44 € pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

### 3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 3.1 Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2024	BP 2025	Evolution (en €)	Evolution (en %)
<b>Dépenses réelles</b>		<b>4 873 493,00</b>	<b>4 803 821,95</b>	<b>-69 671,05</b>	<b>-1,43%</b>
011	Charges à caractère général	1 981 600,00	1 794 005,00	-187 595,00	-9,47%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 690 400,00	1 745 200,00	54 800,00	3,24%
014	Atténuations de produits	188 629,00	186 060,00	-2 569,00	-1,36%
022	Dépenses imprévues *		-	-	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	953 864,00	1 034 568,00	80 704,00	8,46%
66	Charges financières	50 000,00	35 388,95	-14 611,05	-29,22%
67	Charges spécifiques	5 000,00	5 000,00	-	0,00%
68	Dotations amortissements, dépréciations provisions	4 000,00	3 600,00	-400,00	-10,00%
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>559 543,32</b>	<b>641 198,51</b>	<b>81 655,19</b>	<b>14,59%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00	380 000,00	160 000,00	72,73%
023	Virement à la section d'investissement	339 543,32	261 198,51	-78 344,81	-23,07%
<b>Total Général DEPENSES</b>		<b>5 433 036,32</b>	<b>5 445 020,46</b>	<b>11 984,14</b>	<b>0,22%</b>

\* le chapitre 022 – dépenses imprévues n'existe plus depuis le passage à la nomenclature M57

#### 3.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les prévisions des dépenses réelles sont en diminution de 1,43% par rapport au budget 2024.

##### Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 794 005 €

(Fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, etc.)

Ce chapitre est en diminution de 9,47% par rapport à 2024. Les prévisions ont été évaluées selon les réalisations de l'exercice 2024 en tenant compte des augmentations et révisions annuelles des différents contrats (augmentation / diminution de certains sous-chapitres).

Un retour « à la normale » dans la périodicité de facturation et à une stabilité des prix des coûts d'électricité et de gaz des bâtiments communaux ont permis de revenir à des prévisions annuelles plus juste (rappel en 2022 et 2023 : importants retards de facturation).

Les principales évolutions sur ce chapitre sont :

- Augmentation des crédits de fonctionnement alloués aux écoles maternelle et élémentaires
- Augmentation des crédits des contrats de prestation de services, des entretiens de terrains
- Augmentation du coût des assurances.
- Augmentation des coûts liés à la révision des tarifs des marchés publics (transports scolaires et extrascolaires ; voirie).

##### Chapitre 012 - Charges de personnel : 1 745 200 €

Les dépenses de personnel proposées pour 2025 sont en augmentation de 3,24% par rapport au budget 2024.

Comme cela a été précisé lors du débat d'orientation budgétaire, l'augmentation des dépenses de personnel s'explique par :

- l'évolution de carrière des agents (avancement échelon, RIFSEEP, etc.)
- l'augmentation de 3 points du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (Cotisation CNRACL / Décret n°2025-86 du 30/01/2025 ; augmentation annuelle de 3 points de 2025 à 2028).

Il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice des agents publics.

Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

## Chapitre 014 – Atténuations de produits : 186 060 €

### ➤ Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

Pour mémoire - prélèvements des années précédentes :

<b>2014</b>	47 270,41 €	<b>2015</b>	50 728,26 €
<b>2016</b>	52 536,67 €	<b>2017</b>	20 820,64 €
<b>2023</b>	63 730,17 €.	<b>2024</b>	65 928,92 €

En 2025, le montant notifié s'élève à 63 370 €.

### ➤ Contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

Rappel : le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées dans toute la France.

Sur sa fiscalité directe, la commune est donc prélevée et reverse à S.L.A. comme suit :

- 2020 : 121 479,00 €
- 2021 : 107 613,00 €
- 2022 : 109 766,00 €
- 2023 : 111 235,00 €
- 2024 : 109 098,00 €

Pour 2025, la prévision budgétaire inscrite est identique à celle de 2024 soit : 115 000 €.

### ➤ Reversement du produit de la chasse

<b>2021</b>	8 562 €	<b>2022</b>	8 562 €
<b>2023</b>	8 562 €	<b>2024</b>	8 562 €

En 2025, le reversement s'élèvera à 7 687,10 €, soit une inscription budgétaire de 7 690 €.

## Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante: 1 034 568 €

Nous y retrouvons les indemnités de fonction des élus, les créances admises en non-valeur, les contributions aux organismes de regroupement (Brigades Vertes, S.D.I.S., Syndicat Mixte), les subventions versées aux écoles (élémentaires, collège), au CCAS et aux associations.

A noter :

- ↪ Stabilité des indemnités des élus (liées au point d'indice de la Fonction Publique Territoriale)
- ↪ Augmentation des subventions versées aux associations (enveloppe globale de 765 500 €)
- ↪ Participation au CCAS : 22 000 €, augmentation de 2 000 €

## Chapitre 66 – Charges financières : 35 388,95 €

Ce chapitre enregistre le remboursement des intérêts des emprunts ainsi que les écritures des « Intérêts Courus Non Echus » (ICNE exercice N-1 et rattachement).

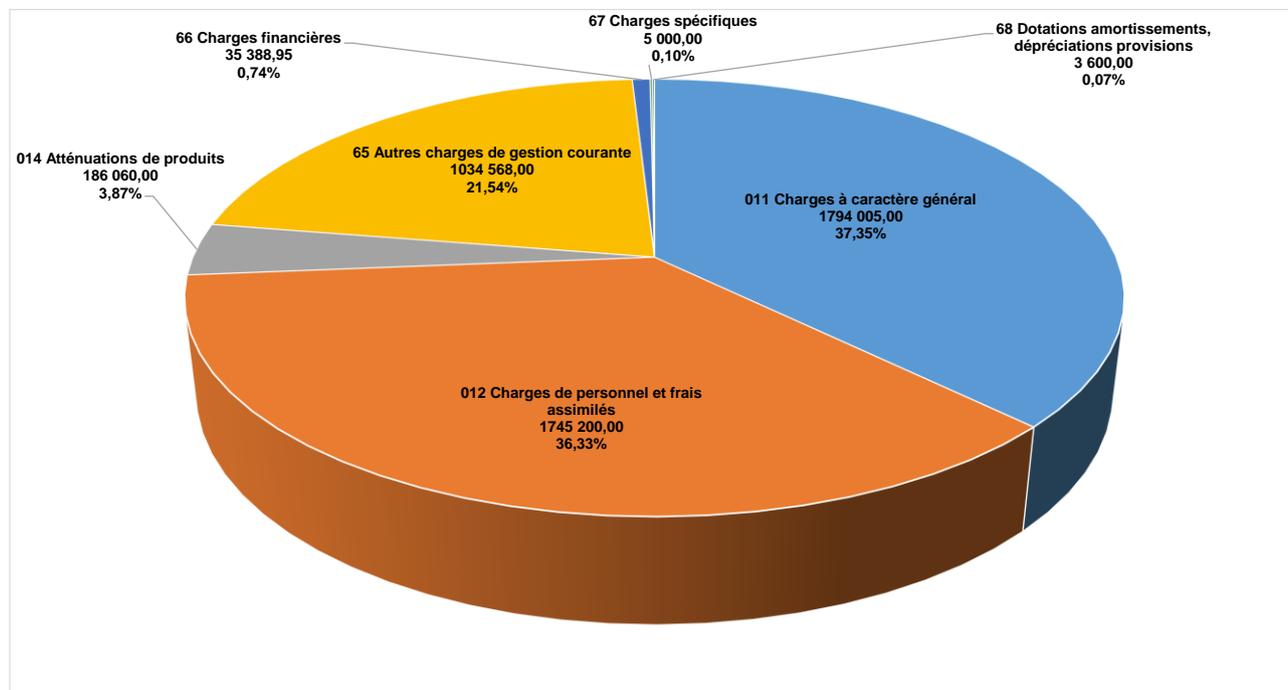
Articles	Montant €
c/66111 Intérêts réglés à l'échéance	37 500,00
c/66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	9 109,54
c/661122 ICNE de l'exercice N-1	- 11 220,59

Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

## Chapitre 67 – Charges spécifiques : 5 000 €

Il s'agit des régularisations concernant la facturation émise durant les exercices antérieurs.

### Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement



### 3.1.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

## Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 380 000 €

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes.

## Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 261 198,51 €

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

**A noter que ce chapitre n'est pas exécuté en cours d'année.**

### 3.2 Recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2024	BP 2025	Evolution (en €)	Evolution (en %)
<b>Recettes réelles</b>		<b>4 428 049,65</b>	<b>4 522 004,76</b>	<b>93 955,11</b>	<b>2,12%</b>
013	Atténuations de charges	10 000,00	22 750,00	12 750,00	127,50%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	88 400,00	112 900,00	24 500,00	27,71%
73	Impôts et taxes	841 501,00	931 501,00	90 000,00	10,70%
731	Impositions directes	2 658 042,00	2 719 005,00	60 963,00	2,29%
74	Dotations et participations	697 752,00	606 009,00	-91 743,00	-13,15%
75	Autres produits de gestion courante	126 039,00	124 799,00	-1 240,00	-0,98%
76	Produits financiers	2 486,65	1 590,00	-896,65	-36,06%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	3 829,00	3 450,76	-378,24	-9,88%
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>35 548,25</b>	<b>34 335,97</b>	<b>-1 212,28</b>	<b>-3,41%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 548,25	34 335,97	-1 212,28	-3,41%
002	<b>Résultats de fonctionnement reportés</b>	<b>969 438,42</b>	<b>888 679,73</b>	<b>-80 758,69</b>	<b>-8,33%</b>
<b>Total Général RECETTES</b>		<b>5 433 036,32</b>	<b>5 445 020,46</b>	<b>11 984,14</b>	<b>0,22%</b>

#### 3.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement :

##### Chapitre 013 – Atténuations de charges : 22 750 €

Ce sont les remboursements sur les salaires et charges de personnel (arrêt maladie et parts salariales des tickets restaurants).

##### Chapitre 70 – Produit des services 112 900 €

- ↻ Les concessions cimetièrre, redevances occupation domaine public, location droits de chasse et pêche ;
- ↻ S.L.A. : facturation viabilité hivernale, distribution magazines ;
- ↻ Inscriptions aux activités « ATOUT SPORT », à la bibliothèque ;
- ↻ Photovoltaïque : mise à disposition personnel ;
- ↻ La redevance annuelle versée par EAST PARK pour la mise à disposition du plan d'eau.

Augmentation à noter :

- Renouvellement de concession de cimetièrre arrivant à échéance cette année
- Participation aux activités Atout Sport
- Redevance EAST PARK (2024 + 2025 à encaisser)

##### Chapitre 73 – Impôts et taxes : 931 501 €

Attribution de compensation (versement ex-taxe professionnelle transférée à l'intercommunalité)

Le montant annuel étant figé, la prévision a été fixée à 740 000 €, pour rappel le montant perçu en 2024 était de 741 417,00 €.

##### Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Pas de modification pour 2025, le montant notifié par la Préfecture s'élève à 111 501 €.

##### Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux

Les montants à percevoir concernant cette taxe dépendent des ventes de biens immobiliers sur la commune.

Accusé de réception en préfecture  
n° 25-04449  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

L'inscription budgétaire a été fixée à 80 000 €.

### Chapitre 731 Impositions directes : 2 719 005 €

#### Impôts directs locaux

L'état « 1259 COM 2025 » nous a été transmis par les services fiscaux :

	Bases imposition 2024	TAUX 2024	Bases imposition prévisionnelles 2025	TAUX 2025	Produits PREVISIONNELS attendus
Taxe Foncière Propriétés Bâties	5 838 704,-	28,62%	5 951 000,-	28,62%	1 703 176,-
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	75 209,-	66,83%	76 800,-	66,83%	51 325,-
Taxe Habitation	273 541,-	22,36%	204 100,-	22,36%	45 637,-
					<b>1 800 138,-</b>

A ce produit, il y a lieu d'ajouter les montants suivants :

- IFER / Pylônes → 206 899 €
- Effet du coefficient correcteur → 631 968 €
- Allocations compensatrices → 86 445 € (imputation comptable au chapitre 74)

#### Taxe sur la consommation finale d'électricité

L'inscription budgétaire sera la même qu'en 2024 soit 80 000 €.

### Chapitre 74 – Dotations et participations : 606 009 €

Dotation forfaitaire des communes : → 116 000 €

Dotation de Solidarité Rurale : → 270 000 €

La loi de finance 2025 prévoit une augmentation de l'enveloppe DGF de 150 millions d'€. Par conséquent, l'écrêtement prélevé sur les communes sera plus élevé et entrainera un alourdissement des écrêtements individuels pour les communes concernées.

En 2025, l'enveloppe de la DSR va de nouveau être augmentée au niveau national et la commune devrait bénéficier de cette hausse. Par prudence, le montant prévu pour 2025 a été légèrement augmenté par rapport à celui perçu en 2024 (perçu en 2024 = 268 220 € → prévision 2025 = 270 000 €).

DOTATION FORFAITAIRE	2022	2023	2024	ESTIMATION 2025
Dotation N-1	134 513,00	123 144,00	129 953,00	130 618,00
Effet variation de population	6 794,00	6 809	3 671,00	3 062,00
Ecrêtement sous condition de potentiel fiscal	-18 163,00	0,00	-3 006,00	-16 998,00
Contribution redressement comptes publics	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation versée en N	123 144,00	129 953	130 618,00	116 682,00
Evolution	-8,45%	5,53%	0,51%	-10,67%
	Suppression exceptionnelle PLF 2023			Estimation "outil AMF"

DOTATION SOLIDARITE RURALE	2022	2023	2024	ESTIMATION 2025
Fraction Bourg	180 375,00	199 524,00	201 359,00	203 171,23
Fraction Péréquation	50 926,00	60 919,00	66 861,00	66 861,00
DSR	231 301,00	260 443,00	268 220,00	270 000,00
Evolution	8,40%	12,60%	2,9%	0,6%

<u>Fonds de Compensation TVA (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement :</u>	→ 10 000 €
<u>Participations de la Caisses d'Allocations Familiales pour les activités Atout Sport :</u>	→ 58 000 €
<u>Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) :</u>	→ 27 404 €
<u>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) :</u>	→ 38 000 €

Hypothèse retenue pour 2025 : montant perçu en 2024 arrondi à l'inférieur.

### Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 124 799 €

Nous y retrouvons :

- les locations des logements communaux, refacturation OM, frais entretien chaudière, éclairage commun ;
- les locations de salle.

Pour 2025, ces recettes devraient connaître une légère diminution. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, la salle des fêtes de Bartenheim La Chaussée ne sera plus louée aux particuliers. Elle accueillera les enfants du périscolaire qui sera en travaux.

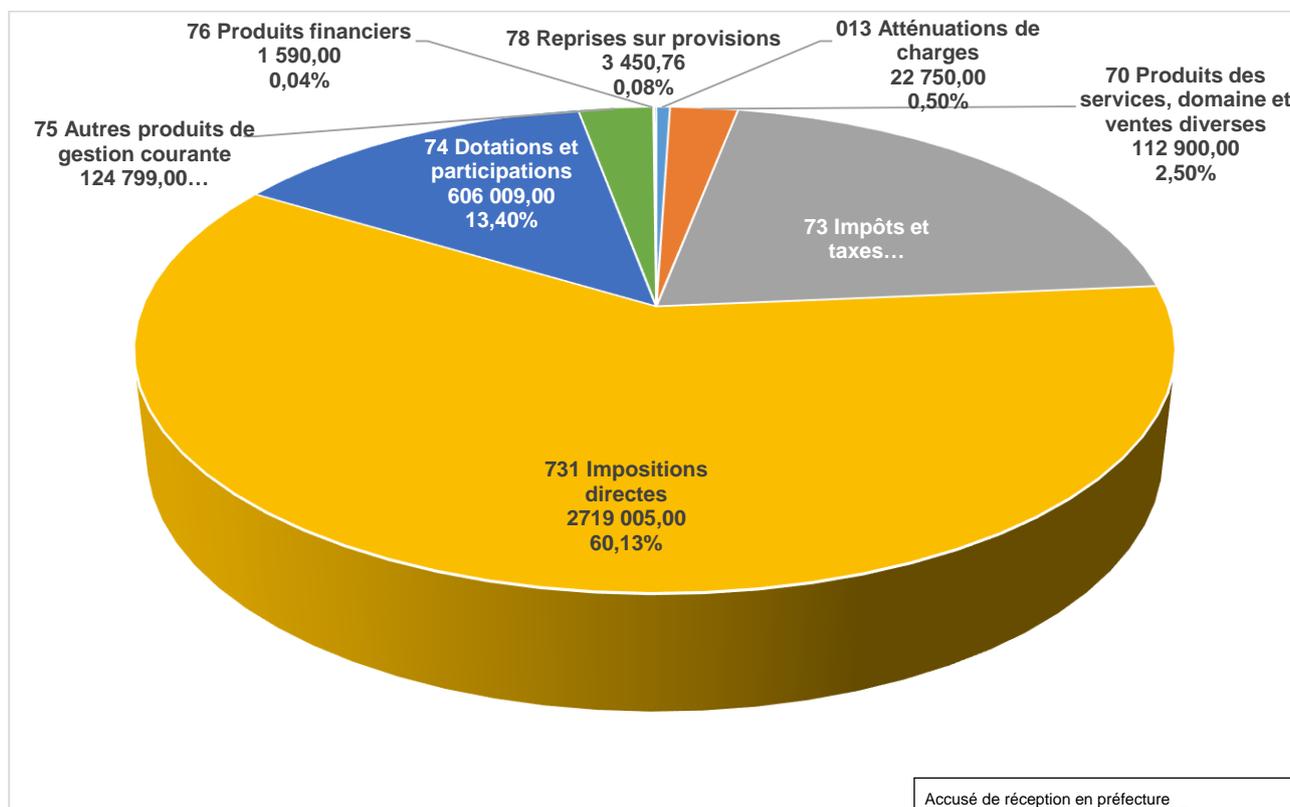
### Chapitre 76 – Produits financiers : 1 590 €

Il s'agit du remboursement par le budget PHOTOVOLTAIQUE d'une part des intérêts des emprunts contractés pour les travaux de rénovation des toitures des écoles et de l'Eglise (installation de panneaux photovoltaïques).

### Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 3 450,76 €.

Il s'agit des écritures comptables de reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants.

### Ventilation des recettes réelles de fonctionnement :



Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

### 3.2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 34 335,97 €.**

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

**Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 888 679,73 €**

Il s'agit de la part de l'excédent de fonctionnement reporté, « conservé », en section de fonctionnement.  
**A noter que ce chapitre n'est pas exécuté en cours d'année.**

## 4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4.1 Les dépenses d'investissement :

Opérations Chapitres	Désignation	BUDGET TOTAL 2024	RAR 2024	Propositions nouvelles 2025	BUDGET TOTAL 2025
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 187 735,89</b>	<b>337 057,83</b>	<b>2 536 537,00</b>	<b>2 873 594,83</b>
10	Dotations, fonds divers, réserves	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
13	Subventions investissement reçues	4 869,00	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	298 000,00	-	301 900,00	301 900,00
20	Immobilisations incorporelles	47 647,00	10 152,60	30 000,00	40 152,60
21	Immobilisations corporelles	70 812,94	10 104,00	96 340,16	106 444,16
9019	Matériel scolaire	7 390,00	5 770,98	2 000,00	7 770,98
9055	Matériel administratif	26 927,60	-	92 900,00	92 900,00
9068	Mairie	15 000,00	-	-	-
9069	Travaux voies et réseaux	167 391,76	13 326,00	211 300,00	224 626,00
9072	Mise en conformité éclairage public	182 680,00	160 581,60	2 000,00	162 581,60
9075	Bâtiments divers	319 234,51	17 585,81	158 310,00	175 895,81
9076	Périscolaire "Les Robinsons"	396 400,00	107 613,16	923 486,84	1 031 100,00
9101	Multi accueil "Les Confettis"	111 382,00	8 031,36	279 700,00	287 731,36
9102	Foyer Saint-Georges	-	-	15 100,00	15 100,00
9103	Square Le Bretzel	396 000,00	2 080,32	20 000,00	22 080,32
9111	Agrandissement cimetière	29 452,00	-	-	-
9114	RD201 Rues Blotzheim / Général de Gaulle	4 222,08	-	-	-
9117	Matériel et mobilier urbain	17 000,00	-	-	-
9134	Matériel et outillage Service Technique	33 717,00	1 812,00	26 000,00	27 812,00
9135	Photovoltaïques - Autoconsommation	49 610,00	-	-	-
9136	Complexe sportif ESPACE 2000	-	-	367 500,00	367 500,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>57 162,92</b>	<b>-</b>	<b>34 335,97</b>	<b>34 335,97</b>
040	Opération ordre transfert entre sections	35 548,25	-	34 335,97	34 335,97
041	Opérations patrimoniales	21 614,67	-	-	-
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>59 090,15</b>	<b>-</b>	<b>220 158,64</b>	<b>220 158,64</b>
<b>Total Général DEPENSES</b>		<b>2 303 988,96</b>	<b>337 057,83</b>	<b>2 791 031,61</b>	<b>3 128 089,44</b>

Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

#### 4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement :

Pour 2025, les principales dépenses d'investissement concernent :

- Périscolaire « Les Robinsons » : extension et réaménagement (frais études, mutation foncière et travaux)
- Crèche « Les Confettis » : chauffage, renouvellement ventilation et rafraîchissement (frais études et travaux)
- ESPACE 2000 : travaux thermique chauffage et réseau eau chaude
- Eclairage Public – Place de la République : frais d'étude et travaux
- Eclairage Public : réalisation des levés de géoréférencement
- Travaux de rénovation de bâtiments communaux (écoles, MPT, dépôts pompiers...)
- Marché de voirie : trottoir rue du Printemps ; rue de la Gare en lien avec la C.E.A.

#### Chapitres 16 - Emprunts et dette : remboursement du capital des emprunts : 299 900 €

Pour les exercices 2025 et 2026, un nouvel emprunt de 1 500 000 € est envisagé pour financer les investissements avec option de tirage selon les besoins : 500 000 € en 2025 et 1 000 000 € en 2026. Ces derniers seront également affinés selon le solde de notre trésorerie et les subventions obtenues pour les différents travaux. Les banques seront consultées prochainement.

Sans nouvel emprunt, le montant du capital à rembourser s'élève à 299 900 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette total s'établit ainsi à 2 009 007,60 d'euros.

#### Sans nouvel emprunt :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	3 440 055,50	277 495,62	76 514,86	354 010,48	3 162 559,88
2021	3 162 559,88	281 738,05	69 887,40	351 625,45	2 880 821,83
2022	2 880 821,83	286 093,30	61 965,21	348 058,51	2 594 728,53
2023	2 594 728,53	290 564,84	53 926,73	344 491,57	2 304 163,69
2024	2 304 163,69	295 156,09	45 768,55	340 924,64	2 009 007,60
2025	2 009 007,60	299 870,74	37 486,92	337 357,66	1 709 136,86
2026	1 709 136,86	266 460,94	29 078,15	295 539,09	1 442 675,92
2027	1 442 675,92	218 228,88	21 704,97	239 933,85	1 224 447,04
2028	1 224 447,04	156 952,07	17 643,98	174 596,05	1 067 494,97
2029	1 067 494,97	135 713,37	15 157,56	150 870,93	931 781,60
2030	931 781,60	121 510,24	13 273,25	134 783,49	810 271,36
2031	810 271,36	123 163,91	11 619,30	134 783,21	687 107,45
2032	687 107,45	101 844,63	10 024,14	111 868,77	585 262,82
2033	585 262,82	103 325,66	8 543,11	111 868,77	481 937,16
2034	481 937,16	104 828,27	7 040,51	111 868,78	377 108,89
2035	377 108,89	106 352,77	5 516,00	111 868,77	270 756,12
2036	270 756,12	107 899,49	3 969,28	111 868,77	162 856,63
2037	162 856,63	109 468,82	2 400,03	111 868,85	53 387,81
2038	53 387,81	53 387,81	807,90	54 195,71	0,00
<b>Total</b>		<b>3 440 055,50</b>	<b>492 327,85</b>	<b>3 932 383,35</b>	

Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

**Simulation avec un tirage de 500 000 € en 2025 et 1 000 000 € en 2026 :**

L'encours de dette serait de :

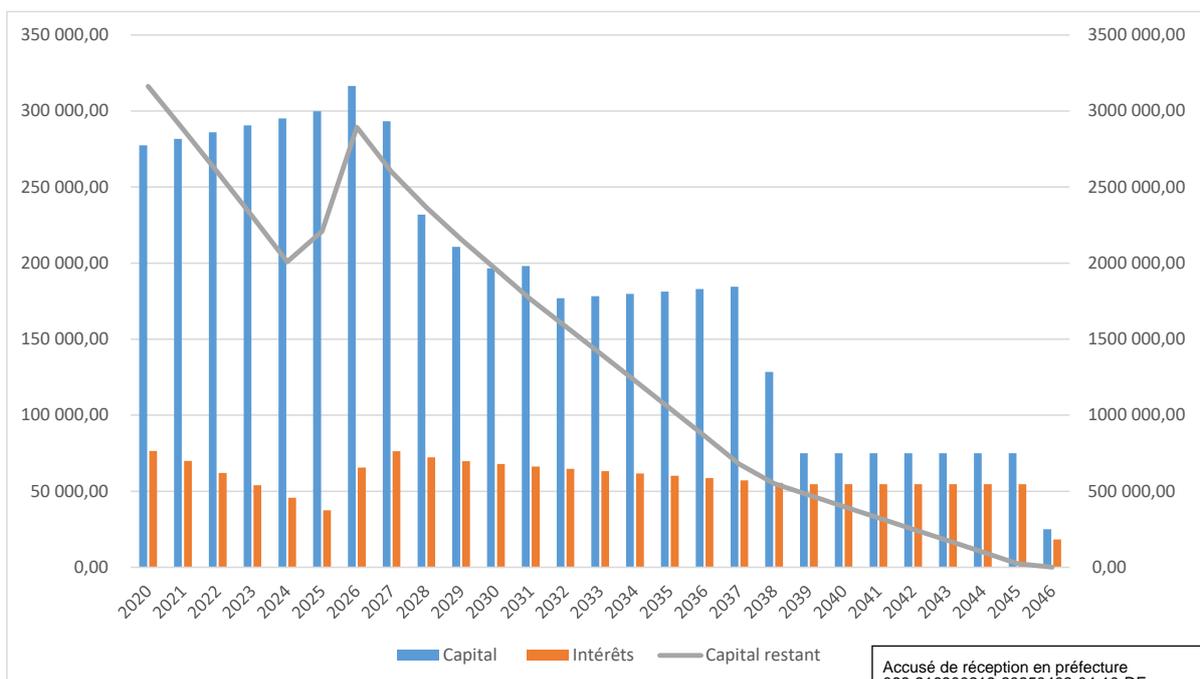
→ 2 209 136,86 € au 31/12/2025

→ 2 892 675,92 € au 31/12/2026

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	3 440 055,50	277 495,62	76 514,86	354 010,48	3 162 559,88
2021	3 162 559,88	281 738,05	69 887,40	351 625,45	2 880 821,83
2022	2 880 821,83	286 093,30	61 965,21	348 058,51	2 594 728,53
2023	2 594 728,53	290 564,84	53 926,73	344 491,57	2 304 163,69
2024	2 304 163,69	295 156,09	45 768,55	340 924,64	2 009 007,60
2025	2 009 007,60	299 870,74	37 486,92	337 357,66	2 209 136,86
2026	2 209 136,86	316 460,94	65 537,59	381 998,53	2 892 675,92
2027	2 892 675,92	293 228,88	76 394,13	369 623,01	2 599 447,04
2028	2 599 447,04	231 952,07	72 333,14	304 285,21	2 367 494,97
2029	2 367 494,97	210 713,37	69 846,72	280 560,09	2 156 781,60
2030	2 156 781,60	196 510,24	67 962,41	264 472,65	1 960 271,36
2031	1 960 271,36	198 163,91	66 308,46	264 472,37	1 762 107,45
2032	1 762 107,45	176 844,63	64 713,30	241 557,93	1 585 262,82
2033	1 585 262,82	178 325,66	63 232,27	241 557,93	1 406 937,16
2034	1 406 937,16	179 828,27	61 729,67	241 557,94	1 227 108,89
2035	1 227 108,89	181 352,77	60 205,16	241 557,93	1 045 756,12
2036	1 045 756,12	182 899,49	58 658,44	241 557,93	862 856,63
2037	862 856,63	184 468,83	57 089,19	241 558,01	678 387,80
2038	678 387,80	128 387,80	55 497,06	183 884,86	550 000,00
2039	550 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	475 000,00
2040	475 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	400 000,00
2041	400 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	325 000,00
2042	325 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	250 000,00
2043	250 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	175 000,00
2044	175 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	100 000,00
2045	100 000,00	75 000,00	54 689,16	129 689,16	25 000,00
2046	25 000,00	25 000,00	18 229,72	43 229,72	0,00
<b>Total</b>		<b>4 940 055,50</b>	<b>1 586 111,05</b>	<b>6 526 166,54</b>	

Encaissement fin 2025 = 500 000 €

Encaissement 2026 = 1 000 000 €



Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

#### 4.1.2 Les dépenses d'ordre d'investissement :

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 34 335,97 €**

On retrouve dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

#### Les restes à réaliser de l'exercice 2024 :

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2024 : 337 057,83 € de dépenses d'investissement restent à réaliser (dépenses engagées non payées).

#### 4.2 Les recettes d'investissement :

Chapitres	Désignation	BUDGET TOTAL 2024	RAR 2024	Propositions nouvelles 2025	BUDGET TOTAL 2025
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 722 830,97</b>	<b>521 933,23</b>	<b>1 964 957,70</b>	<b>2 486 890,93</b>
10	Dotations, fonds divers, réserves	638 193,72	-	590 000,00	590 000,00
13	Subventions d'investissement	854 003,69	521 933,23	643 847,69	1 165 780,92
16	Emprunts et dettes assimilées	420,00	-	500 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	25 213,56	-	26 110,01	26 110,01
024	Produits cessions immobilisations	205 000,00	-	205 000,00	205 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>581 157,99</b>	<b>-</b>	<b>641 198,51</b>	<b>641 198,51</b>
021	Virement section fonctionnement	339 543,32	-	261 198,51	261 198,51
040	Opération ordre transfert entre sections	220 000,00	-	380 000,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales	21 614,67			
<b>Total Général RECETTES</b>		<b>2 303 988,96</b>	<b>521 933,23</b>	<b>2 606 156,21</b>	<b>3 128 089,44</b>

#### 4.2.1 Les recettes réelles d'investissement :

**Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserve : 590 000 €**

- FCTVA : 130 000€
- Taxe d'aménagement : 60 000 €
- Excédents de fonctionnement 2024 affectés aux investissements (c/1068) : 400 000 €

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement perçues : 1 165 780,92 € (dont 521 933,23 € de restes à réaliser)**

Il s'agit des subventions attendues et estimées liées aux projets d'investissement de la commune.

**Chapitre 16- Emprunts et dette : 500 000 €**

Emprunt nouveau proposé pour financer les investissements 2025-2026.

**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 26 110,01 €**

Il s'agit du remboursement par le budget PHOTOVOLTAIQUE d'une part du capital des emprunts contractés pour les travaux de rénovation des toitures des écoles et de l'Eglise (installation de panneaux photovoltaïques).

#### 4.2.2 Les recettes d'ordre d'investissement :

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 261 198,51 €**

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

**A noter que ce chapitre n'est pas exécuté en cours d'année.**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 380 000 €**

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
068-216800219-20250402-04-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025